

Séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Céline Lepage, Nadia Charles, Marie-Pier Villeneuve et Guylaine Legault et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Marie-Josée Charron, greffière et Karine Brousseau, directrice générale adjointe.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2026-07-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er}, 8 et 25 juin 2026

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 8 et 25 juin 2026. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 juin 2026

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 juin 2026.

2026-07-03

Demande de dérogation mineure - 251, rue des Lavandes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pascal Dufresne;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence à une distance de 5,87 m de la ligne arrière, alors que la marge de recul arrière minimale prescrite est de 7,5 m, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 251, rue des Lavandes, présentée par monsieur Pascal Dufresne, conditionnellement à ce que les revêtements de l'agrandissement s'harmonisent avec ceux de la résidence.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-04

Demande de permis PIIA (enseigne) - 36, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseigne Media Modul Signs*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 36, chemin de Lavaltrie, une enseigne murale ainsi que des enseignes détachées sur les nouvelles structures d'enseignes pour le commerce d'articles pour animaux *Mondou*;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 36, chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-05

Demande de modification réglementaire - 277, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par monsieur William B. Trépanier le 26 mai 2026 dûment remplie sur le formulaire à cet effet;

ATTENDU que les frais prévus au *Règlement n° 365-2025 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin* ont été dûment acquittés;

ATTENDU que cette demande a notamment pour but de modifier les définitions d'une classe d'usage du groupe d'usage *Commerces et services*, soit la classe d'usage C-9 Classe érotique;

ATTENDU que la définition actuelle prévue au *Règlement de zonage n° RRU2-2012* prévoit que cette classe d'usage comprend les établissements à caractère érotique de même que les usages qui, même s'ils pouvaient être compris dans une autre classe d'usages, correspondent à l'une des cinq descriptions énumérées au règlement;

ATTENDU que cette demande vise notamment à modifier la cinquième description de l'article 2.2.9 du *Règlement de zonage n° RRU2-2012* qui regroupe la vente ou la location d'imprimés, de films, de cassettes vidéo ou d'objets érotiques et requiert de créer des distinctions ou des nuances entre les objets érotiques selon qu'ils soient ou non susceptibles d'être liés au bien-être sexuel;

ATTENDU que cette demande propose également d'introduire une classification distincte entre ce qui relève de la pornographie ou d'établissements comprenant des spectacles, des représentations, des biens ou des services offerts qui sont liés à pornographie, à la sexualité, à l'excitation sexuelle, au plaisir sexuel par rapport à un établissement destiné à la vente d'objets érotiques davantage axés sur le bien-être sexuel;

ATTENDU qu'une telle approche, subjective, ne permettrait pas une application normative constante et uniforme de la réglementation suivant les définitions usuelles;

ATTENDU que l'adoption des règlements d'urbanisme et leur modification relèvent d'un choix discrétionnaire du conseil municipal, mais que leur application par les officiers municipaux doit être exempte de discrétion ou d'arbitraire;

ATTENDU que les élus sont d'avis que la définition actuelle de la classe d'usage C-9 Classe érotique est complète, qu'elle reflète leur vision urbanistique, qu'elle est dans l'intérêt public et qu'elle est susceptible d'une application constante et uniforme sur le territoire;

ATTENDU les choix d'aménagement, les grandes affectations du sol et les vocations souhaitées pour chacune des parties du territoire de la Ville de Lavaltrie figurant au *Règlement sur le plan d'urbanisme n° RRU1-2012*;

ATTENDU que la classe d'usage C-9 Classe érotique est autorisée au sein du parc d'affaires, ce qui concorde avec l'orientation et le choix urbanistique des élus de développer un tel parc d'affaires;

ATTENDU que le parc d'affaires est privilégié pour ce type d'usage;

ATTENDU que, malgré la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme d'analyser la question, le conseil municipal entend refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par monsieur William B. Trépanier.

Que soit autorisé le remboursement partiel du montant de 1 000 \$, tel que prévu au *Règlement n° 365-2025 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-06

Demande de permis PIIA (enseigne) - 287-293, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Olivier Girard pour l'entreprise *JB Enseignes*;

ATTENDU que le projet vise l'installation de deux enseignes murales pour le commerce *Lave-auto Express GH*, au 287-293, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, conditionnelle à ce que les couleurs des enseignes soient plus harmonieuses;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 287-293, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-07

Demande de permis PIIA (enseigne) - 551, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Nunzio Baldino pour le commerce *Qualité prêt*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne murale et une enseigne sur vitrine au 551, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 551, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-08

Demande de permis PIIA (enseigne) - 536, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Lyne Mathieu d'*International Neon*;

ATTENDU que le projet vise le remplacement d'une enseigne murale et l'installation d'une enseigne détachée pour l'entreprise *Boni Soir*, au 536, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 536, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que le panneau situé dans la structure sur poteaux, qui laisse transparaître l'affichage d'une autre entreprise dont les activités ont cessé, soit recouvert d'un blanc opaque.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-09

Demande de permis PIIA (enseigne) - 985, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseigne décor Design*;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer une enseigne murale et une enseigne détachée pour le *Complexe d'arts martiaux Le Duc*, au 985, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 985, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-10

Demande de permis PIIA (enseigne) - 995-999, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Jujo inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer deux enseignes murales pour l'entreprise *Le Décante* et d'installer d'une enseigne murale pour l'entreprise *Fleurs & Douceurs*, au 995-999, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 995-999, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-11

Demande d'autorisation de démolition - 111, rue Arcand

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par monsieur Tristan Laforce;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 111, rue Arcand;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une maison unifamiliale ou d'un duplex;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 111, rue Arcand, conditionnellement à ce que le projet de remplacement, c'est-à-dire la construction d'une maison unifamiliale ou d'un duplex, soit réalisé dans un délai soit 24 mois, suivant la démolition du bâtiment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-12

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU qu'un poste est vacant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU qu'un appel de candidatures a eu lieu en début d'année 2026 pour recruter de nouveaux membres au sein du CCU;

ATTENDU qu'après analyse, le comité de sélection recommande de nommer un nouveau membre au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal nomme la personne suivante pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme au poste ci-dessous :

SIÈGE	MEMBRE	MANDAT
Numéro 1	Madame Stéphanie Villeneuve	du 6 juillet 2026 au 31 décembre 2026

Que le conseil municipal remercie madame Marie-Ève Charbonneau pour sa contribution et son engagement au sein de ce Comité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-13

Programme d'aide financière la rénovation patrimoniale (PEP volet 4.1)

ATTENDU la décision de la Ville de Lavaltrie d'adhérer au volet 4.1 du *Programme d'ententes en patrimoine*;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie dispose d'une enveloppe de 143 367 \$ sur 3 ans pour le volet 4.1 regroupant 86 020 \$ du ministère

de la Culture et des Communications (60 %) et 57 347 \$ de la municipalité (40 %);

ATTENDU la norme du *Programme d'ententes en patrimoine*;

ATTENDU le *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - entente 2026-2028 - Volet 4.1* de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal décide de confier la gestion du *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - entente 2026-2028 - Volet 4.1* à la MRC de D'Autray;

Qu'aucune limite ne soit établie quant au montant des projets admissibles par adresse civique, et ce, dans le respect du programme, afin de subventionner 50 % des projets touchant des immeubles classés, cités et des immeubles inventoriés dont le propriétaire est un organisme à but non lucratif à vocation culturelle, communautaire ou de logement social ou subventionner 40 % des projets touchant des immeubles inventoriés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations du fait qu'elle est l'ancienne copropriétaire d'un gymnase touché par la modification réglementaire.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations du fait qu'elle entretient des liens avec le demandeur d'une modification réglementaire.

2026-07-14

Avis de motion - règlement 376-2026

Je, Guylaine Legault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au zonage.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-07-15

Adoption du premier projet de règlement 376-2026

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 376-2026 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 208-2015*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, mesdames les conseillères,
Anne Charlot-Mayrand et Céline Lepage réintègrent leur siège.**

2026-07-16

Adoption du règlement 375-2026

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 375-2026 intitulé : *Règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades et d'enseignes et pour l'embellissement d'une cour avant*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-17

Adoption du second projet de règlement RRU2-73-2026

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-73-2026, en date du 6 juillet 2026;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-73-2026 intitulé : *Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les dispositions spécifiques à la zone R-175 relatives au nombre de logements autorisés et aux usages accessoires*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-18

**Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable -
relocalisation d'une traverse piétonnière sur la route 138
(rue Notre-Dame)**

ATTENDU que la traverse piétonnière actuellement aménagée sur la route 138 (rue Notre-Dame), à l'intersection de la rue Robillard, faisait auparavant l'objet d'une surveillance par une brigadière scolaire;

ATTENDU que cette surveillance n'est désormais plus requise, la présence d'une brigadière à cet endroit ne s'avérant plus nécessaire;

ATTENDU qu'un important projet de développement domiciliaire est en cours de réalisation dans le secteur de la terrasse Turnbull, ce qui entraînera une augmentation significative des déplacements piétons vers la route 138;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'adapter les infrastructures piétonnières afin qu'elles répondent aux besoins actuels et futurs des citoyens et qu'elles favorisent des déplacements sécuritaires;

ATTENDU que la route 138 (rue Notre-Dame) relève de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal demande à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable d'autoriser et de procéder à la relocalisation de la traverse piétonnière actuellement située à l'intersection de la rue Robillard et de la rue Notre-Dame vers l'intersection de la terrasse Turnbull et de la rue Notre-Dame;

Que cette demande soit motivée par le fait que la traverse actuelle ne répond plus aux besoins de déplacement observés, alors que le secteur de la terrasse Turnbull fera l'objet d'une croissance importante de l'achalandage piétonnier en raison du développement domiciliaire en cours;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'elle procède à l'analyse de cette demande et donne les suites appropriées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-19

Implantation de signalisation de panneaux d'arrêt obligatoire

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes:

- Chemin Boisjoly et rue des Marronniers.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-20

Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture

ATTENDU que, depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture - travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312 103 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST);

ATTENDU que l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

ATTENDU que l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

ATTENDU que le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

ATTENDU que pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travaux par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

ATTENDU que plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

ATTENDU que dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols bleus;

ATTENDU que le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

ATTENDU que cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que la Ville de Lavaltrie demande au ministre du Travail de modifier le *Règlement sur la santé et la sécurité au travail* (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-21

Autorisation de signature - ententes avec les artistes du Symposium 2026

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou la chef de division - Culture et bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec les différents artistes qui prendront part à l'exposition extérieure dans le cadre du Symposium 2026.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-22

Autorisation de signature - contrat de commande - monument commémoratif aux anciens combattants

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de commande d'une oeuvre artistique à intervenir avec Claude A. Des Rosiers, relativement à la conception, la production, la fourniture des matériaux et l'installation d'un monument commémoratif aux anciens combattants à la Place du 350^e.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-23

Autorisation de signature - entente avec Loisir et Sport Lanaudière - projet Circonflexe

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la chef de division - Loisirs, sports et développement social ou la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de financement et d'exploitation d'un site de pratique Circonflexe à intervenir avec *Loisir et Sport Lanaudière* relativement à l'acquisition, l'utilisation et la gestion d'équipements destinés à un service de prêt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-24

Tournoi de golf du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL)

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal souscrive une somme de 560 \$, taxes en sus, au *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, dans le cadre de la 14^e édition de son Omnium de golf, lequel a pour but de recueillir des fonds afin de soutenir l'avancement économique de Lavaltrie;

Que cette dépense soit assumée par le poste 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2026-07-25

Nomination - chargé de projet

ATTENDU que le poste de chargé de projet au Service du génie et des projets deviendra vacant à la suite d'un départ à la retraite;

ATTENDU la recommandation de madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, à la suite du processus de recrutement;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Kim Parenteau au poste de chargé de projet au Service du génie et des projets, à compter du 2 septembre 2026;

Que madame Parenteau soit soumise à une période de probation de six mois, conformément aux dispositions prévues au contrat de travail;

Que monsieur le maire, monsieur Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Parenteau.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-26

Prolongation de la période de probation d'un employé

ATTENDU la résolution d'embauche de l'employé 20046;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la prolongation de la période de probation de l'employé 20046;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à la prolongation de la période de probation de l'employé 20046;

Que la période de probation soit d'une durée supplémentaire de 300 heures travaillées (total de 1 210 heures travaillées).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-27

Délégation et désignation - responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

ATTENDU que le maire de la Ville de Lavaltrie a délégué les fonctions de responsable de l'accès aux documents et de responsable de la protection des renseignements personnels à madame Mélanie Messier, assistante-greffière, aux termes d'une délégation datée du 29 juin 2026, faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal prenne acte de cette délégation et autorise ladite délégation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-28

Nomination - membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de ladite loi;

ATTENDU que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et la responsable de la gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité :

Nom du membre	Titre
Marc-Olivier Breault	Directeur général
Mélanie Messier	Assistante-greffière et responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels
Marie-Josée Charron	Greffière et responsable de la gestion documentaire
David Morin	Responsable de la sécurité informationnelle (TI)

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-29

Autorisation de signature - entente sur les travaux municipaux - prolongement de la rue Lessard Nord

ATTENDU que l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* mentionne que le conseil d'une municipalité peut, par règlement, assujettir la délivrance d'un permis de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a adopté le règlement numéro 357-2025 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU qu'une entente est survenue à l'égard de travaux qui se situeront sur le lot projeté 6 715 517 au Cadastre du Québec, par la société *Gestion Mychaly*, plus amplement décrits aux documents identifiés au projet numéro 26012, préparés par la firme *CLA Experts-Conseils inc.*, soit le devis et les plans révisés portant la date de signature 2026-07-06;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la signature de l'entente en vertu des dispositions du règlement numéro 357-2025 : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* - Projet domiciliaire « Prolongement rue Lessard Nord » entre la Ville de Lavaltrie et la société *Gestion Mychaly*;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente entre les parties ainsi que tout document découlant de la présente résolution et nécessaire à sa mise en oeuvre, incluant tous actes notariés de cession des travaux ainsi que de servitudes;

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction, à la suite de l'obtention des différentes garanties prévues à l'entente dont une garantie financière par chèque visé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-30

Nomination d'un auditeur indépendant - conventions d'aide financière - Fonds municipal vert (FMV) et Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie mandate le cabinet *DCA comptable professionnel agréé*, pour valider les redditions de comptes finales dans le cadre du *Fonds municipal vert (FMV)* et le *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*, ainsi que pour remplir un rapport d'audit et le transmettre à la Ville pour suivi auprès des instances concernées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-31

Désengagement et retour à l'excédent de fonctionnement non affecté

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2024-07-28, autorisé une appropriation maximale de 325 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour couvrir les dépenses excédentaires décrétées par le règlement d'emprunt numéro 325-2023 relatif à des travaux de pavage, de rénovation de bâtiments municipaux ainsi que pour l'acquisition d'immeubles à des fins municipales;

ATTENDU que la Ville utilisera la dette à long terme pour financer les coûts de projets;

ATTENDU que le conseil souhaite désengager le montant de 325 000 \$ afin de le retourner à l'excédent de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le désengagement de l'appropriation maximale de 325 000 \$ pour couvrir les dépenses excédentaires décrétées par le règlement d'emprunt numéro 325-2023 relatif à des travaux de pavage, de rénovation de bâtiments municipaux ainsi que pour l'acquisition d'immeubles à des fins municipales, et que ce montant soit retourné à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-32

Appropriation de solde disponible - règlement d'emprunt fermé

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés à la réduction du solde d'un emprunt lors de son refinancement;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie détient des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés pour un règlement qui sera refinancé le 20 novembre 2026;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que, dans le cadre d'un refinancement d'obligations, dont le déboursé aura lieu en novembre 2026, la Ville de Lavaltrie affecte au remboursement de l'emprunt sur le même règlement dont ils sont issus, le solde disponible du règlement d'emprunt fermé suivant :

Règlement	Solde à approprier
284-2021 – Dépenses en immobilisations	33 742,38
TOTAL	33 742,38 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-33

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 377-2026

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'entretien des barrages.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-07-34

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 378-2026

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la perception pour l'entretien du ruisseau Point-du-Jour.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-07-35

Création du Comité consultatif de sécurité routière

ATTENDU que la sécurité routière constitue une priorité pour la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que la Ville constate une augmentation des demandes citoyennes relatives notamment à la vitesse, à la signalisation, aux traverses piétonnières, aux corridors scolaires, au stationnement et aux différents aménagements visant à améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU que ces demandes soulèvent des enjeux multidisciplinaires nécessitant une analyse structurée, cohérente et fondée sur les

meilleures pratiques ainsi que sur les normes applicables, notamment celles du ministère des Transports et de la Mobilité durable et du *Code de la sécurité routière*;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite mettre en place un comité consultatif chargé d'analyser les problématiques de sécurité routière et de formuler des recommandations au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Céline Lepage

Que le conseil municipal procède à la création du Comité consultatif de sécurité routière de la Ville de Lavaltrie;

Que le mandat du Comité soit :

- d'analyser les problématiques liées à la circulation et à la sécurité routière;
- d'étudier les demandes citoyennes concernant la circulation, la signalisation, le stationnement et les mesures d'apaisement de la circulation;
- d'évaluer les demandes selon des critères objectifs, notamment la sécurité des usagers, les volumes de circulation, les vitesses observées, l'historique d'accidents, la configuration des lieux, l'incidence sur le réseau routier et les normes applicables;
- de recommander au conseil municipal les interventions jugées appropriées;
- d'assurer une cohérence des interventions avec les normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable, le *Code de la sécurité routière* et les bonnes pratiques reconnues;
- de proposer, au besoin, des mesures d'amélioration touchant la signalisation, le marquage, les aménagements, la réglementation ou la sensibilisation.

Que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif de sécurité routière :

Secteur d'intervention	Nom des membres
Élus municipaux	Jocelyn Guévremont Marie-Pier Villeneuve
Direction générale	Marc-Olivier Breault Karine Brousseau
Service du génie et des projets	Mauricio Ulloa Astete, ing. Frédérick Rousseau
Service des travaux publics	Simon Perreault-Forget Vincent Boisjoli
Service de l'urbanisme	Carol Rivest
Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Nathalie Des Alliers
Sûreté du Québec	Agente Molly Paquette
Service de sécurité incendie de la MRC de D'Au-tray	André Roberge

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-36

Autorisation de participation - AGA Caucus des municipalités locales de l'UMQ et Sommet électoral

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, à participer à l'Assemblée générale annuelle du caucus de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Sommet électoral, les 17 et 18 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec, au coût de 150 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-07-37

Soutien financier - Fondation québécoise du cancer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2026-07-38

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 juin au 6 juillet 2026 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 203 732,22 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 2 juillet 2026, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2026-07-39

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Céline Lepage

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 52.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7^e jour du mois de juillet 2026.

Christian Goulet, maire